



En 2021, nous aurions aimé célébrer en grande pompe le centenaire de la Loi sur les ASBL. L'orientation donnée aux politiques publiques nous incite plutôt à commémorer son enterrement de première classe ! Ne dites plus association sans but lucratif mais entreprise à profit social. Et pour vous associer, ne cherchez plus le mode d'emploi dans la loi de 1921, mais dans le Code des sociétés^[1] Pour en savoir plus sur le Code des sociétés et des associations :

http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1905_que_penser_du_nouveau_code_des_socie_te_s_et_d_es_associations.pdf !

Le Collectif 21 ^[2]www.collectif21.be regroupe actuellement les CEMÉA, le CBCS, PointCulture, le Sas, le Centre Franco Basaglia, CFS, la Ligue Bruxelloise Francophone de Santé Mentale, l'Autre Lieu, le Comité belge de l'Appel des Appels, Lire et Écrire Bruxelles, les Acteurs et actrices des temps présents et le Miroir Vagabond. inaugure une série de rencontres sur le thème « faire association aujourd'hui ». Ces rencontres, qui cibleront principalement les secteurs du social, de la santé, de la culture et de l'éducation permanente, s'étaleront sur deux ans.

Nous vous invitons à la première d'entres elles :

